

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 11 avril 2013 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Gendron.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi et Robert Vaillancourt.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 11 avril 2013 à 19 h 34.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 11 avril 2013, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2013;

10.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013;

20. – CONTRATS

20.1 Achat d'un chariot élévateur Yale 2008 reconditionné pour un montant de 16 500\$;

20.2 Cession d'un terrain situé au 22 rue Henderson à Michel Mongeon;

20.3 Cession de terrains situés sur la rue Saumier, portant les numéros de lots 3 229 827 et 3 229 828, à M. Simon Desormeaux;

20.4 Mandat à Denis Lemieux, arpenteur géomètre, pour le lotissement du lot numéro 4 702 420 situé sur la rue Pilon;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Dossier : François Landreville, directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

30.2 Demande d'enquête : octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels d'urbanisme (M. Sylvain Provencher);

- 30.3 Demande d'enquête : octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels juridiques de la Cour municipale (Me Sylvie Anne Godbout);
- 30.4 Dossiers : Taxi bus et Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
- 30.5 Entente d'entretien planifié pour la génératrice de l'usine de filtration avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans;
- 30.6 Entente d'entretien planifié pour la génératrice du poste de pompage #5 avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans;
- 30.7 Entente d'entretien planifié pour la génératrice du poste de pompage #4 avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans;
- 30.8 Approbation des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent pour le service vers Valleyfield;
- 30.9 Approbation des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent;
- 30.10 Autorisation de paiements des quotes-parts additionnelles 2009 à 2012 suite à l'entente arbitrale entre le CIT du Haut-St-Laurent et la Ville de Mercier;
- 30.11 Contribution financière pour le Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent; (1 000\$ / année / 5 ans)
- 30.12 Lettre d'appui pour la levée de fonds (12 000km à vélo) du Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent;
- 30.13 Octroi d'une contribution financière à la Résidence-Elle du Haut-Saint-Laurent; (crédit de taxes)
- 30.14 Octroi d'une contribution financière pour la Petite Bibliothèque Verte; (crédit de taxes)

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption du règlement 846-2013 concernant la stérilisation obligatoire des chats sur le territoire de la Ville ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Nomination des membres du comité de la PFM et MADA;

60. –DIVERS

- 60.1 Projet de loi 14 (Modification Loi 101);

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- Conseillère Nadia Debbabi : Compte rendu de la PFM et MADA;

Période de questions du public

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-04-11-3209

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du jeudi 11 avril 2013 tel que lu par monsieur le maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 30.8 à 30.12, 60.1 et le compte rendu de la conseillère Nadia Debbabi pour la PFM et MADA.

Adopté

Nomination des membres du comité de la PFM et MADA

Le maire Stéphane Gendron mentionne qu'il ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné que sa conjointe est coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Huntingdon.

Mme Julie Grondin, chargée de projet de la PFM et MADA présente aux membres du conseil le compte rendu de ses démarches.

Considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale ;

13-04-11-3210

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme les membres suivant pour former le comité de la PFM et MADA :

- ◆ Julie Grondin, chargée de projet de la PFM et MADA ;
- ◆ Stéphane Gendron, maire Ville de Huntingdon
- ◆ Johanne Hébert, DG Ville de Huntingdon
- ◆ Jean-Charles Phaneuf, CSSS, organisateur communautaire ;
- ◆ Samuel Julien, responsable des loisirs ;
- ◆ Nathalie Collin ou un représentant de la Maison des Jeunes ;
- ◆ Betty Riel, volet Ville amie des aînés ;
- ◆ Nadia Debbabi, RQF ;
- ◆ Représentant des Frontaliers Actifs de l'école Arthur Pigeon ;
- ◆ Représentant de la petite enfance (CPE Kaléidoscope) ;
- ◆ Représentant de la communauté anglophone ;

Adopté

10. – Adoption des procès-verbaux

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-04-11-3211

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 20 mars 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-04-11-3212

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 20 mars 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-04-11-3213

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Achat d'un chariot élévateur Yale 2008 reconditionné pour un montant de 16 500\$

13-04-11-3214

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un chariot élévateur pneumatique 2008 reconditionné de marque Yale pour un montant de 16 500 \$, taxes non incluses, de la compagnie Les chariots élévateurs G.C.S. de la Ville de Pointe-Claire, selon les termes inscrits dans la soumission no. P51900.

Adopté

Cession d'un terrain situé au 22 rue Henderson à Michel Mongeon

Considérant que la Caisse Desjardins a procédé à la donation du lot 3 230 239 situé au 22 rue Henderson en faveur de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que la Ville désire promouvoir le développement économique en favorisant la construction immobilière sur les lots vacants du territoire ;

Considérant que monsieur Michel Mongeon désire acquérir ce lot afin d'y construire un bâtiment pour y implanter son entreprise ;

Considérant le plan de construction soumis à la Ville de Huntingdon ;

Considérant que l'article 28 de la Loi sur les cités et villes établit que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux ;

ABROGÉE par
la résolution no.
15-12-07-3968

13-04-11-3215

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 230 239 situé au 22 rue Henderson en faveur de M. Michel Mongeon, au prix de la juste valeur marchande soit un montant de 7 906 \$ et ce, conditionnelle à l'engagement de celui-ci d'y construire un bâtiment pour y implanter son entreprise et que les travaux de fondation devront être terminés le 1^{er} juin 2013 et les travaux de construction le 30 septembre 2013.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation sont sous la responsabilité de monsieur Michel Mongeon.

Que la résolution no. 12-12-20-3127 adoptée lors de la séance du 20 décembre 2012 soit abrogée.

Adopté

Cession de terrains situés sur la rue Saumier, portant les numéros de lots 3 229 827 et 3 229 828, à M. Simon Desormeaux

Considérant que la Ville désire promouvoir le développement économique en favorisant la construction immobilière sur les lots vacants du territoire ;

Considérant que monsieur Simon Desormeaux désire acquérir les terrains non aménagés situés sur la rue Saumier et portant les numéros de lot 3 229 827 et 3 229 828 afin d'y construire une habitation ;

Considérant que l'article 28 de la Loi sur les cités et villes établit que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux ;

13-04-11-3216

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise la vente des lots 3 229 827 et 3 229 828 situés sur la rue Saumier en faveur de M. Simon Desormeaux, au prix de la juste valeur marchande soit un montant de 9 912 \$ et ce, conditionnelle à l'engagement de celui-ci d'y construire une habitation et que les travaux de fondation devront être terminés le 1^{er} juin 2013 et les travaux de construction le 30 septembre 2013.

Qu'aucun crédit de taxes foncières ne pourra être accordé pour ces deux lots.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation et d'unification des deux lots sont sous la responsabilité de monsieur Simon Desormeaux.

Que la résolution no. 13-01-14-3160 adoptée lors de la séance du 14 janvier 2013 soit abrogée.

Adopté

Mandat à Denis Lemieux, arpenteur géomètre, pour le lotissement du lot numéro 4 702 420 situé sur la rue Pilon

Considérant que la Ville désire promouvoir le développement économique en favorisant la construction immobilière sur les lots vacants du territoire;

Considérant que la Ville désire procéder au lotissement du lot connu et désigné comme étant le numéro 4 702 420 situé sur la rue Pilon en trois lots d'une superficie d'environ 8 000 pieds carrés chacun, et ce, en tenant compte, qu'une partie de la rue Lazure sera incluse à ces mesures ;

13-04-11-3217

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal mandate Denis Lemieux, arpenteur géomètre, pour procéder au lotissement du lot connu et désigné comme étant le numéro 4 702 420 situé sur la rue Pilon.

Adopté

30. – Administration & finances

MRC du Haut-St-Laurent et son directeur général M. François Landreville : Plainte et destitution

Considérant que la Ville de Huntingdon a été le témoin de multiples irrégularités administratives et légales dans le fonctionnement de la MRC du Haut-St-Laurent au cours des dernières années;

Considérant que la Ville de Huntingdon a maintes fois identifié de graves problèmes de non-respect de la législation en matière d'adjudication de contrats, d'appels d'offres publics, de règlement d'emprunt et de mise en œuvre de politique et d'octroi de subventions au mépris des normes législatives adoptées par l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec;

Considérant que les citoyens de la Ville de Huntingdon et la région du Haut-St-Laurent sont les victimes de ces erreurs de gestions répétitives, qu'elles soient involontaires ou non et que ces erreurs de gestion sont le témoin d'un manque de compétence à la direction générale de la MRC du Haut-St-Laurent;

Considérant que les plus récents dossiers litigieux sont éloquentes concernant l'incompétence de la MRC du Haut-St-Laurent, principalement les dossiers de la piste cyclable, la gestion des quotes-parts de la Commission de transport du Haut-St-Laurent, l'absence de règlement d'emprunt pour la modernisation des équipements de tarification de la Commission de transport du Haut-St-Laurent, la violation des règles concernant le déboisement illégal dans le dossier de Rivière-à-la-Guerre et de la Réserve faunique du Lac-St-François, de l'octroi illégal du contrat de transport collectif à La Compagnie Leduc Ltée (Taxi Venise), l'octroi illégal sans appel d'offre du contrat de la procureure de la Cour municipale, et de l'octroi illégal du contrat de service d'urbanisme (Sylvain Provencher), de même que les correctifs apportés aux mandats de l'ingénieur Paul Lapp, et autres dossiers dont il nous est impossible d'en faire une liste exhaustive dans le cadre de cette résolution, sans compter la violation des règles en matière d'ordre du jour lors des séances du Conseil des Maires de la MRC au mépris total des dispositions législatives du Code municipal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la Ville doit être le chien de garde de l'intégrité et de l'éthique au sein du Conseil des Maires de la MRC du Haut-St-Laurent et que malgré plusieurs rappels à l'ordre, la majorité des élus ignorent leur responsabilité et préfèrent suivre les voies dictées par la direction générale, ainsi commettant des infractions répétitives aux différentes dispositions législatives régissant le domaine municipal;

Considérant l'obligation des élus municipaux et des officiers municipaux de gouverner en fonction du respect des dispositions impératives des diverses lois régissant le domaine municipal;

13-04-11-3218

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

De demander au conseil des Maires de la MRC du Haut-St-Laurent de procéder à des mesures disciplinaires à l'endroit de son directeur général, M. François Landreville;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de mandater un enquêteur en vertu des dispositions de la Loi sur le Ministère afin de faire la lumière sur l'ensemble des irrégularités commises par la MRC du Haut-St-Laurent au cours des dernières années;

De procéder devant la Cour supérieure à la destitution du directeur général de la MRC du Haut-St-Laurent, M. François Landreville, et ce, dans les plus brefs délais;

De mandater Me Martin Couillard afin de procéder à la destitution du directeur général de la MRC du Haut-St-Laurent au moment jugé opportun.

Adopté

Demande d'enquête : octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels d'urbanisme (M. Sylvain Provencher)

13-04-11-3219

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'enquêter sur l'octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels d'urbanisme octroyé à M. Sylvain Provencher par la MRC du Haut-St-Laurent.

Adopté

Demande d'enquête : octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels juridiques de la Cour municipale (Me Sylvie Anne Godbout)

13-04-11-3220

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'enquêter sur l'octroi d'un contrat sans appel d'offre sur invitation pour les services professionnels juridiques octroyé à Me Sylvie Anne Godbout par la MRC du Haut-St-Laurent.

Adopté

Dossiers : Taxi-bus et Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

1. Le service de Taxibus arrêtera ses services le 12 avril 2013.
2. La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a pris la décision de maintenir une partie des étudiants en formation préparatoire au travail (FPT) à l'école Arthur-Pigeon. Une décision est attendue de la CSVT pour le transfert des autres étudiants en FPT vers l'école Baie St-François à Salaberry-de-Valleyfield.

Entente d'entretien planifié pour la génératrice de l'usine de filtration avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans

Considérant la proposition de Cummins Est du Canada Sec. pour l'entretien planifié de la génératrice de l'usine de filtration ;

13-04-11-3221

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'octroyer le contrat d'une durée de trois (3) ans à *Cummins Est du Canada SEC* pour l'entretien planifié de la génératrice de l'usine de filtration.

Que le coût du contrat pour la 1^{ère} année est de 1 270 \$, pour la 2^e année de 1 270 \$ et la 3^e année de 1 270 \$, pour un montant total de 3 810 \$, pièces et taxes non incluses.

Adopté

Entente d'entretien planifié pour la génératrice du poste de pompage #5 avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans

Considérant la proposition de Cummins Est du Canada Sec. pour l'entretien planifié de la génératrice du poste de pompage #5 ;

13-04-11-3222

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'octroyer le contrat d'une durée de trois (3) ans à *Cummins Est du Canada SEC* pour l'entretien planifié de la génératrice du poste de pompage #5.

Que le coût du contrat pour la 1^{ère} année est de 685 \$, pour la 2^e année de 685 \$ et la 3^e année de 685 \$, pour un montant total de 2 055 \$, pièces et taxes non incluses.

Adopté

Entente d'entretien planifié pour la génératrice du poste de pompage #4 avec Cummins Est du Canada pour une période de trois ans

Considérant la proposition de Cummins Est du Canada Sec. pour l'entretien planifié de la génératrice du poste de pompage #4 ;

13-04-11-3223

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'octroyer le contrat d'une durée de trois (3) ans à *Cummins Est du Canada SEC* pour l'entretien planifié de la génératrice du poste de pompage #4.

Que le coût du contrat pour la 1^{ère} année est de 685 \$, pour la 2^e année de 685 \$ et la 3^e année de 685 \$, pour un montant total de 2 055 \$, pièces et taxes non incluses.

Adopté

Octroi d'une contribution financière à la Résidence-Elle du Haut-Saint-Laurent; (crédit de taxes)

Considérant que la Résidence Elle du Haut-Saint-Laurent demande à la Ville une contribution financière d'un montant de 900,00 \$ sous forme de crédit de taxes municipales;

13-04-11-3224

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyée à la Résidence Elle du Haut-Saint-Laurent une contribution financière de 900,00 \$ sous forme de crédit de taxes municipales.

Adopté

Octroi d'une contribution financière pour la Petite Bibliothèque Verte; (crédit de taxes)

Considérant que la Petite Bibliothèque Verte demande à la Ville une contribution financière d'un montant de 900,00 \$ sous forme de crédit de taxes municipales;

13-04-11-3225

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyée à la Petite Bibliothèque Verte une contribution financière de 900,00 \$ sous forme de crédit de taxes municipales.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du règlement 846-2013 concernant la stérilisation obligatoire des chats sur le territoire de la Ville

Considérant que la Ville de Huntingdon a juridiction et compétence pour régler les animaux domestiques et les animaux errants sur son territoire ;

Considérant que la population de chats errants dans les zones urbaines du territoire de la Ville constitue une nuisance ;

Considérant qu'il y a lieu de responsabiliser le citoyen vis-à-vis les animaux domestiques qu'il a sous sa garde et son contrôle ;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron ;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies; ;

13-04-11-3226

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le règlement numéro 846-2013 concernant la stérilisation obligatoire des chats sur le territoire de la Ville.

Adopté

50 – Nomination & gestion du personnel

60. –Divers

70. –Rapport des comités et des conseillers

Période de questions du public

M. Patrice Laflamme, journaliste au Gleaner/LaSource : Il demande qui est l'initiateur de la pétition relative à la décision administrative de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de transférer les élèves en formation préparatoire au travail (FPT) de l'école Arthur-Pigeon de Huntingdon et de l'école les Patriotes-de-Beauharnois vers Valleyfield. Le maire lui répond qu'elle est de sa propre initiative et qu'elle est présentée à l'Assemblée nationale du Québec par le député de la circonscription de Huntingdon, M. Stéphane Billette. Il souhaite recueillir 1000 signatures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière